

Sécurité-Santé

ANTICIPER ET INNOVER

Ces deux idées fortes ont motivé le groupe LUX-C.E.C. à développer cette activité permettant la prise en compte et l'intégration de la sécurité sur les chantiers.

Désignés par les maîtres d'ouvrage pour répondre aux obligations réglementaires, nos Coordinateurs Sécurité Santé anticipent en phase conception les conditions de réalisation et d'exploitation futures des ouvrages.

Investis d'une mission de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, ils sont systématiquement associés de la phase d'étude et d'élaboration jusqu'à la phase réalisation des travaux en contribuant au bon déroulement des opérations.



A • C • S • S • L •

ASSOCIATION DES COORDINATEURS
SECURITE ET SANTE LUXEMBOURG
A.S.B.L.



PRESTATIONS :

Dans une opération de construction, le coordonnateur SPS (Sécurité et de Protection de la Santé sur les chantiers) a pour rôle de veiller au respect des règles de prévention et d'amélioration des conditions de travail (en phases projet et réalisation). Ces principes généraux de prévention s'appliquent à tous les intervenants au chantier et la fonction spécifique du coordonnateur SPS prend en compte le risque particulier lié à l'intervention de plusieurs entreprises sur le chantier. Il doit aussi s'assurer que les actions ultérieures sur l'ouvrage pour l'entretien de la construction pourront être réalisées dans de bonnes conditions de sécurité. Pour ce faire, il élabore des plans particuliers de sécurité et santé (PPSS), des dossiers adaptés de l'ouvrage (DAO) et des cahiers des charges de sécurité.



CJ 4 Luxembourg